CHARTE DU BÉNÉVOLAT

❖ ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION QUORUM SOLIDAIRE ENVERS LE BÉNÉVOLE :

L'Association s'engage à:

- ➢ Accueillir et considérer le bénévole comme un collaborateur à part entière.
- ➢ Donner au bénévole une information claire sur l'association, ses objectifs et son fonctionnement.
- ➢ Lui confier une activité qui lui convienne, en fonction de ses goûts, de ses compétences reconnues et des tâches disponibles.
- ➢ Assurer sa formation et son accompagnement par un responsable compétent.
- ➢ L'aider à s'insérer et à s'épanouir au sein de l'équipe.
- ➢ L'association se réserve le droit d'interrompre le bénévolat à tout moment après en avoir informé le bénévole au moins un mois à l'avance, à l'exception d'un "motif grave" justifiant une interruption immédiate ou à bref délai.

❖ ENGAGEMENT DU BÉNÉVOLE ENVERS L'ASSOCIATION :

Le bénévole s'engage à:

- ➢ Accepter et adhérer en toute conscience aux principes de l'association, à ses valeurs, à ses missions et se conformer à ses objectifs.
- ➢ Se sentir responsable et solidaire de la promotion et du développement de l'association en accord avec la stratégie mise au point par la direction.
- ➢ Assurer avec sérieux et régularité l'activité choisie
- ➢ Faire preuve de discrétion
- ➢ Accepter l'encadrement, le travail d'équipe et la collaboration avec l'ensemble des membres de l'association. En particulier, suivre régulièrement les actions de formation proposées.

- ➢ Respecter la personnalité d'autrui et collaborer dans un esprit de compréhension mutuelle avec les autres bénévoles, stagiaires,salariés et bénéficiaires des actions de l'association.
- ➢ Respecter les bénéficiaires de l'association dans leurs droits
- ➢ L'association se réserve le droit d'interrompre le bénévolat à tout moment après en avoir informé le bénévole au moins un mois à l'avance.
- ➢ Le bénévole peut à tout moment cesser sa collaboration avec l'association en prévenant au moins un mois à l'avance, à l'exception d'une impossibilité d'intervention "justifiée" rendant la continuité du bénévolat impossible à bref délai.

J'approuve cette charte du bénévolat que je signe après une période de réflexion.

Fait à ……...le ……

Signatures
(Précédée de la mention lu et approuvé, bon pour accord)

Le (la) bénévole La Présidente

(Charte faite en 2 exemplaires)